



Municipalité
de
Vucherens

Aux membres du Conseil
communal et de la Municipalité,
législature 2026 - 2031

Vucherens, le 29 avril 2026

k:\1-administration générale\10.autorités\10.01 conseil communal\07 assermentations, membres,
démissions\2026\convocation.docx

Assermentation et installation des autorités communales

Mesdames, Messieurs,

En mars 2026, vous avez été élu·e·s par la population de Vucherens pour exercer une fonction politique au sein de notre Commune. Nous vous adressons nos félicitations pour votre élection et vous remercions d'ores et déjà pour votre engagement au service de la collectivité.

Nous avons le plaisir de vous convoquer à la séance d'assermentation et d'installation des autorités communales, qui se tiendra :

**mardi 16 juin 2026 à 20h30,
salle communale de Vucherens (rte de Moudon 2).**

La séance se déroulera selon l'ordre du jour ci-dessous :

Sous la présidence de la Préfète :

- 1) Installation des membres du Conseil communal, législature 2026–2031
- 2) Assermentation des membres de la Municipalité, législature 2026–2031
- 3) Nomination du·de la Président·e et du·de la Secrétaire du Conseil
- 4) Adoption du procès-verbal, séance tenante

Sous la présidence du·de la Président·e nouvellement élu·e du Conseil communal :

- 1) Nomination du·de la Vice-président·e
- 2) Nomination des scrutateur·rice·s et des suppléant·e·s
- 3) Désignation des délégué·e·s aux associations intercommunales
- 4) Nomination des commissions permanentes

Les 12 suppléant·e·s au Conseil communal reçoivent le présent courrier à titre d'information et ne sont pas convoqué·e·s.

La séance est ouverte au public. Des places assises seront mises à disposition sur la galerie de la salle communale.

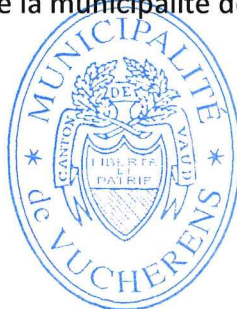
Au plaisir de vous rencontrer à l'occasion de cette cérémonie, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom de la municipalité de Vucherens

Jean-François Perroud



Syndic



Noémie Steiger



Secrétaire

PS : A préciser que seules les absences annoncées avant la séance au greffe municipal (greffe@vucherens.ch ou 021 903 26 74) seront valables.

Copie : Préfecture du district de la Broye-Vully, CP 336, 1530 Payerne